

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 19 MAI 2020

Mardi le 19 mai 2020  
À compter de 18 h 06  
Par conférence Zoom

---

Les membres du conseil municipal présents sont :

Via conférence Zoom :

Madame la Mairesse Sylvie Surprenant

CONSEILLERS(ÈRES)

Armando Melo  
Normand Toupin  
Barbara Morin  
Michel Milette  
Luc Vézina  
Johane Michaud  
Régine Apollon  
Christian Charron

DISTRICTS

Blanchard  
Chapleau  
De Sève  
Ducharme  
Lonergan  
Marie-Thérèse  
Morris  
Verschelden

formant quorum et siégeant sous la présidence de son Honneur Madame la Mairesse Sylvie Surprenant.

Assistent également à la séance extraordinaire du conseil :

Sylvie Trahan	Greffière
Chantal Gauvreau	Directrice générale
Robert Asselin	Directeur général adjoint Division des services techniques

---

Madame la Mairesse constate le quorum et ouvre la séance.



## 1.- OUVERTURE

### *Note au lecteur*

- *La mairesse ou toute personne qui préside une séance du conseil a droit de voter mais n'est pas tenue de le faire; tout autre membre du conseil est tenu de voter, à moins qu'il n'en soit empêché en raison de son intérêt dans la question concernée, conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (L.R.Q. c. E-2.2). Le résultat du vote exprimé au bas de chaque texte de résolution tient compte de ces paramètres. Une mention spéciale sera donc ajoutée pour signaler l'expression du vote de la mairesse ou du président de la séance, le cas échéant.*
- *Le présent procès-verbal reflète les décisions administratives adoptées par le conseil municipal de la Ville de Sainte-Thérèse lors de la séance publique dont la date est dévoilée au début dudit procès-verbal. Le lecteur doit toutefois être avisé qu'en vertu des dispositions contenues à la Loi sur les cités et villes, ce procès-verbal doit faire l'objet d'une approbation finale, laquelle est délivrée par décision du conseil municipal, lors de sa séance suivante.*

*Sylvie Trahan  
Greffière du conseil municipal*

### RÉSOLUTION 2020-241

Sur proposition de M. le Conseiller Luc Vézina appuyée par M. le Conseiller Michel Milette, il est résolu:

- **QUE** la présente séance extraordinaire se déroule à huis clos.
- **QUE** les membres du conseil participent à la présente séance extraordinaire par appel conférence.
- **QUE** l'ordre du jour de la présente séance extraordinaire tel que rédigé sur les copies remises aux membres du conseil soit et est adopté.

*Adoptée à l'unanimité.*

## 2.- PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question

## 3.- RÉGLEMENTATION MUNICIPALE

## 4.- GESTION DU TERRITOIRE

Adoption de  
l'ordre du jour



**5.- ADJUDICATION CONTRACTUELLE**

**6.- FINANCES**

**7.- RESSOURCES HUMAINES**

**RÉSOLUTION 2020-242**

Sur proposition de M. le Conseiller Armando Melo appuyée par M. le Conseiller Normand Toupin, il est résolu:

Nomination d'un chef adjoint - module station de purification de l'eau

- QUE M. Vincent Corbeil soit et est nommé au poste de chef adjoint, module station de purification de l'eau, au sein des Services techniques de la Ville de Sainte-Thérèse, et ce, à compter du 8 juin 2020.

Son salaire et ses conditions de travail sont ceux prévus au Répertoire des conditions de travail des employés cadres de la Ville.

Son examen médical devra être jugé satisfaisant par l'employeur.

*Adoptée à l'unanimité.*

**8.- ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

**9.- SERVICES TECHNIQUES - TRAVAUX PUBLICS**

**10.- ARTS, CULTURE, SPORTS ET LOISIRS COMMUNAUTAIRES**

**11.- SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**12.- COMMUNICATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**13.- AFFAIRES NOUVELLES**

**14.- DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question

**15.- LEVÉE DE LA SÉANCE**

**RÉSOLUTION 2020-243**

Sur proposition de Mme la Conseillère Régine Apollon appuyée par Mme la Conseillère Barbara Morin, il est résolu:

- QUE la présente séance soit et est levée à 18 h 08.

*Adoptée à l'unanimité.*

Levée de la  
séance

**SIGNATURES D'APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL**

Conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, nous attestons, en notre qualité de mairesse (ou la personne qui préside la séance) et de greffière (ou de greffière adjointe en cas d'absence) que le conseil municipal a approuvé le présent procès-verbal lors de la séance suivante.

\_\_\_\_\_  
Mme Sylvie Surprenant, mairesse

\_\_\_\_\_  
Date



\_\_\_\_\_  
M<sup>e</sup> Sylvie Trahan  
Greffière de la Ville

\_\_\_\_\_  
Date

